



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

**AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 457-08-18**

AVIS PUBLIC est donné par Claude Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

Que le Conseil municipal de Saint-Agapit, à sa séance du 27 août 2018 a adopté le règlement numéro 457-08-18 intitulé :

RÈGLEMENT 457-08-18 sur la gestion contractuelle

Ledit règlement a reçu les approbations suivantes:

- Avis de motion : 6 août 2018
- Dépôt projet de règlement : 6 août 2018
- Adoption du règlement : 27 août 2018
- Date d'entrée en vigueur : 28 août 2018

Que ce règlement est déposé au bureau de la municipalité de Saint-Agapit, 1080, avenue Bergeron, Saint-Agapit où toute personne peut en prendre connaissance et entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Saint-Agapit, ce 28^e jour du mois d'août de l'an deux mil dix-huit (28.08.2018).

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

Claude Fortin

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Claude Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la municipalité de Saint-Agapit, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant, une copie le 28 août 2018 à chacun des endroits suivants, savoir : site internet de la municipalité et bureau municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 28^e jour du mois d'août deux mil dix-huit.

Claude Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim